

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2016

<u>Excusé</u>: HURE Virginie, RABUS Angeline (pouvoir à PETIOT Dominique), Gilles BURDIN, BAILLY Séverine Lecture et signature des délibérations du 30 septembre 2016.

1. Communauté de Communes

a. Modification des statuts

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le contexte de fusion au 1er janvier 2017 des communautés de communes Cœur de Bresse et Cuiseaux Intercom'.

Dans le cadre de l'arrêté préfectoral de fusion prenant effet au 1er janvier 2017, le Préfet procèdera à une compilation des compétences des deux communautés de communes sans ajouts, ni modifications, hormis la mise en conformité avec la loi NOTRe en ce qui concerne les compétences obligatoires au 1er janvier 2017.

Afin de garantir un cadre juridique clair pour l'exercice des compétences, Monsieur le Président de la communauté de communes Cœur de Bresse a proposé une réécriture préalable des statuts.

A cet effet, lors de sa séance en date du 27 septembre 2016, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Bresse a décidé de proposer, conformément aux dispositions des articles L. 5211-17 modifié et L. 5211-20 du code général des collectivités territoriales, la modification de ses statuts en vue, notamment, d'enlever les références à « canton de Louhans » ou « canton de Montret », d'inscrire la compétence « Organisation en second rang d'un service de transport à la demande » en habilitation statutaire à l'article 3 et de passer en compétences facultatives la compétence « Gites ruraux et zone de loisirs des Liaurats à Saint Vincent en Bresse »

Cette modification est subordonnée à une délibération concordante de l'organe délibérant de la communauté de communes et de la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres définie à l'article L. 5211-5-II du code précité.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE la réécriture des statuts en vue de simplifier et clarifier la lecture de ceux-ci ;
- APPROUVE en conséquence la modification des statuts de la communauté de communes tels qu'annexés à la présente.

b. Rapport d'activité

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité de la Communauté de Communes Cœur de Bresse pour l'année 2015. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le Rapport d'activité 2015 de la Communauté de Communes Cœur de Bresse.

c. Mise à disposition des agents du centre aquatique

Le Maire expose au conseil la proposition de l'intercommunalité de mise à disposition des agents du centre aquatique AquaBresse auprès des communes membres lors des périodes de fermeture du centre aquatique pour raison de travaux ou en raison d'insuffisance de personnel de surveillance des bassins.

Le Conseil approuve à l'unanimité de signer une convention de mise à disposition.

2. Document unique

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le document unique élaboré avec l'aide du Centre de Gestion en collaboration avec les agents de la commune de Montret, et approuvé par le Comité Technique. Pour rappel, il s'agit de l'évaluation des risques et une démarche de prévention qui consiste à identifier et classer les risques auxquels peuvent être exposés les salariés d'une entreprise. L'ensemble de ces éléments est consigné dans un document, le Document Unique de Sécurité.

Le Conseil Municipal approuve le Document Unique à l'unanimité.

3. Création voie parking bus école

Le maire expose au Conseil la nécessité de délibérer pour la création de la voie de 44m longeant le nouveau parking bus du groupe scolaire. Le Conseil approuve à l'unanimité cette création de voie.

4. Règlement du cimetière communal

Le Maire présente aux élus conseillers le règlement du cimetière communal rédigé par la commission cimetière dirigée par Monsieur Dominique PETIOT en collaboration avec la secrétaire de Mairie. Le Conseil approuve à l'unanimité ce règlement, dont un extrait sera affiché aux portes du cimetière.

5. Questions diverses

a. Nouvelle mairie: montant des travaux

Le premier adjoint présente aux conseillers le tableau récapitulatif des montants par tranche et par lot de la phase avant-projet définitif devant être votée par le Conseil avant le lancement des appels d'offres. Le premier adjoint expose également le problème lié aux indemnités de l'architecte, qui du fait de l'augmentation de l'évaluation des montants des travaux, se trouve également augmenter ses indemnités, nécessitant alors qu'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre soit établi au stade de l'APD pour valider le coût prévisionnel de l'ouvrage et fixer le forfait définitif de rémunération.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider l'APD remis par le maître d'œuvre, le montant du projet qui, initialement fixé à 178 000 € H.T.,

s'élève désormais à 264 004 € H.T. En conséquence, les honoraires dus au maître d'œuvre s'en trouvent affectés et passent de 12 460 € H.T. à 13 706 € H.T., calculés sur la base d'un taux d'honoraires négociés à 10 %. Cette plus-value de 1 246 € H.T., représentant une augmentation de 10.% du montant du marché initial, justifie la passation d'un avenant non soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres. Le Conseil autorise Madame Le Maire à signer l'avenant APD.

b. Tarif salle des fêtes septembre 2017

Le Maire propose suite aux travaux de rénovation de la salle des fêtes (sanitaires, plafond, renouvellement du matériel) d'augmenter à partir de septembre 2017 les tarifs de location de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les tarifs de location de la salle des rencontres comme suit à compter du 1er septembre 2017 :

- Habitants de la commune : 1 jour : 170 € ; 2 jours : 200 € ;
- Extérieurs à la commune : 1 jour : 220 € ; 2 jours : 250 € ;
- Associations communales : première fois de l'année gratuite, puis 50 € par location ;
- Obsèques : 50 €.

Le versement de cette location et le remboursement de la vaisselle seront effectués par l'intermédiaire du Receveur Municipal à la Trésorerie de Cuisery, régie effectuée en Mairie.

c. Rénovation logements

Le 1^{er} Adjoint présente lors du Conseil un tableau prévisionnel des coûts de la rénovation des logements au-dessus de l'école destinés à recevoir les stagiaires et remplaçants médecins. Pour rappel, ces logements seront loués 250 € en permanence par la maison médicale, ceci permettant de faire de ces travaux une opération blanche sur dix ans. Le 1^{er} Adjoint expose que nous ne pourrons peut-être pas retoucher la TVA sur ce projet. En fonction de cet élément, nous pourrons ou non refaire la toiture du bâtiment de l'école. Le Maire demande aux conseillers l'autorisation de signer avec les entreprises présentant le coût le moins élevé. Le Conseil vote à 9 pour et une abstention.

d. Contrats groupes assurances risques statutaires - Centre de Gestion

Le Maire expose aux conseillers la proposition du Centre de Gestion d'établir une convention de délégation pour la recherche d'une assurance pour les risques statutaires et le groupement des agents sur cette assurance. Pour rappel, nous sommes actuellement en convention avec le Centre de Gestion avec l'assureur CNP. Le Conseil approuve à l'unanimité le renouvellement de cette convention.

e. Rétrocession concession Lefel Jean-Claude

Le Maire expose aux conseillers le courrier de Monsieur Jean-Claude LEFEL dans lequel il stipule souhaiter rétrocéder sa concession de cimetière à la commune sous conditions de remboursement au prorata des années depuis l'achat. Le Maire expose également au Conseil un article de l'Association des Maires de France dans lequel est indiqué que la commune en cas de rétrocession de concession ne peut pas rendre la part attribuée au

CCAS. Par conséquent, la moitié de la part globale de l'achat de la concession sera remboursée.

f. Parking Pharmacie

Madame le Maire présente au Conseil Municipal deux devis de la société Cordier de Saint-Vincent-en-Bresse : l'un pour réaliser un nouveau parking pour proche de la pharmacie route de Saint-Vincent à Montret, l'autre pour réhabiliter la cour de la maison Bornier. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter le devis de 5 098,65 € HT pour le terrassement et l'empierrement cour maison, les bordures et caniveaux, ainsi que le second devis de 14 578,70 € pour le terrassement et empierrement, la couche de roulement et réseaux assainissement de l'entreprise Cordier.

g. Cérémonie du 11 novembre

Le Maire expose aux conseillers que la cérémonie annuelle du 11 novembre débutera à 11h30 devant le Monument aux Morts.

h. Contrat électricité école

Le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat d'électricité pour le groupe scolaire arrivera à son terme au 31 décembre 2016 avec EDF.

Considérant l'attente de plusieurs devis pour un nouveau contrat pour le groupe scolaire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer un contrat d'électricité pour une nouvelle année avec le prestataire le moins onéreux pour alimenter le groupe scolaire de Montret.